

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry</p> <p>Département du Val d'Oise Arrondissement de Pontoise</p> <hr/> <p><u>PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL</u></p>	<p>Procès-Verbal n°: P.V - 002 -2013</p> <p>Du : Lundi 8 avril 2013</p>
---	--

L'an deux mille treize, le huit avril à 21 heures 15, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier DAGONET, Président,

Madame Christèle BRUNETTI et

Messieurs Jean DELIGNIERES, Pierre AUSSEL, Gérard WAGENTRUTZ et Patrice GLANDIERES.

ETAIENT ABSENTS : Mesdames Bénédicte DEBRAY et Sophie COOLSAET

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Mme Stéphanie GROCAUT secrétaire du SIRES

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gérard WAGENTRUTZ,

LA SEANCE EST OUVERTE A 21 HEURES 25

A – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Didier DAGONET, Président, propose que Monsieur Gérard WAGENTRUTZ soit secrétaire de séance.

Le Conseil Syndical désigne, à l'unanimité,

Nomme **Monsieur Gérard WAGENTRUTZ** comme secrétaire de séance.

003 -2013 – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 4 mars 2013 :

Monsieur Didier DAGONET, Président, expose que le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 4 mars 2013 a été adressé à l'ensemble des Délégués.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, l'absence d'observations,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Approuve, le compte rendu de la séance du 4 mars 2013.

004 -2013 – Approbation du compte-administratif 2012 :

Le Comité Syndical,

Monsieur Le Président donne la parole à Monsieur Patrice GLANDIERES.

Monsieur Patrice GLANDIERES, fait lecture du compte administratif 2012.

Tout d'abord il rappelle que le compte administratif correspond au compte établi à partir de la comptabilité du Syndicat. Il doit être équivalent au compte de gestion fourni par la Trésorerie.

I — SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'ensemble des dépenses s'élève à 130 272,30€

Les recettes s'élève à 113 628,20€.

Le solde de fonctionnement est déficitaire de 16 644.10€

L'excédent reporté de 2011 s'élève à 40 095,21€

Ce qui amène à un solde excédentaire de 23 451,11€.

II -- SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses réalisées sur l'année 2012 s'élèvent à 3 898,80€ et il n'y a eu aucune recette.

Le solde est donc déficitaire de 3 898,80€.

Monsieur Le Président demande s'il y a des observations.

Monsieur Le Président, Didier DAGONET, quitte la séance et transmet la présidence à Monsieur Jean DELIGNIERES, Vice-Président.

Le Comité Syndical placé sous la présidence de Monsieur Jean DELIGNIERES, Vice-Président.

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature M 14,

Considérant que Monsieur Didier DAGONET, Président, a quitté la séance, en vertu de l'article L2121-14 et L2121-31, du Code des Collectivités Territoriales et que Jean DELIGNIERES, Vice-Président a pris la Présidence,

Considérant l'absence d'observation,

Considérant le compte-administratif 2012 du Comité Syndical qui se décompose comme tel :

	Fonctionnement :	Investissement :
Dépenses :	130 272,30 €	3 898,80 €
Recettes :	113 628,20 €	0,00 €
Report de l'exercice 2011	40 095,21 €	/
Résultats :	23 451,11 €	-3 898,80 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à la majorité,

Approuve le Compte-administratif 2012 tel qu'il a été présenté,

Signe le compte-administratif 2012.

Monsieur Didier DAGONET, Président, revient en séance et demande le résultat des votes.

005 -2013 – Approbation du compte de gestion 2012 :

Monsieur Le Président donne la parole à Monsieur Patrice GLANDIERES.

Monsieur Patrice GLANDIERES précise que Monsieur Reidha BENHAFESSA, Trésorier Principal de Taverny Beauchamp a transmis le compte de gestion du Syndicat au titre de l'année 2012.

Le compte de gestion reprend l'ensemble des écritures ordonnancées par le Syndicat, du 1er janvier au 31 décembre 2012.

Le compte de gestion s'établit comme tel :

	Fonctionnement :	Investissement :
Dépenses :	130 272,30 €	3 898,80 €
Recettes :	113 628,20 €	0,00 €
Résultat par section	-16 644,10 €	-3 898,80 €
Report de l'exercice 2011	40 095,21 €	/
Résultats :	23 451,11 €	-3 898,80 €

Ce qui amène à excédent global de 19 552,31€ au titre de l'année 2012.

Enfin Monsieur Patrice GLANDIERES souligne la concordance du compte administratif et du compte de gestion.

Aucune observation n'est formulée.

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature M 14,

Considérant le compte-administratif 2012 approuvé,

Considérant le compte de gestion 2012 transmis par Monsieur Reidha BENHAFESSA, Trésorier Principal de Taverny Beauchamp,

Considérant l'absence d'observation,

Considérant le résultat d'exercice en investissement qui s'élève à -3 898,80 €

Considérant le résultat d'exercice en fonctionnement qui s'élève à + 23 451,11 €,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

Approuve le compte de gestion 2012, qui s'établit comme tel :

	Fonctionnement :	Investissement :
Dépenses :	130 272,30 €	3 898,80 €
Recettes :	113 628,20 €	0,00 €
Résultat par section	-16 644,10 €	-3 898,80 €
Report de l'exercice 2011	+ 40 095,21 €	/
Résultats :	+ 23 451,11 €	-3 898,80 €

Dit que le compte de gestion est identique au compte-administratif 2012,

Autorise le Président à signer le compte de gestion 2012.

006 - 2013 – Affectation des résultats :

Les enseignantes ont demandé un équipement informatique afin qu'elles puissent faire passer le Brevet Informatique et Internet aux enfants.

Aussi il est proposé d'inscrire des dépenses à l'article 2183 et de procéder à un virement de l'excédent de fonctionnement en recettes à l'article 1068, d'un montant de 4068,00€.

Aucune observation n'est formulée.

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature M 14,

Considérant le compte-administratif 2012 approuvé,

Considérant le compte de gestion 2012 approuvé,

Considérant l'absence d'observation,

Considérant le résultat d'exercice en investissement qui s'élève à - 3 898,80€

Considérant le résultat d'exercice en fonctionnement qui s'élève à + 23 451,11€

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

Approuve l'affectation de résultats comme tel :

- l'inscription de 15 484,31€ au chapitre 002 excédents de fonctionnement reporté,
- l'inscription de 3 898,80€ au chapitre 001 résultat d'investissement en déficit,
- l'inscription de 7 966,80€ à l'article 1068-excédent de fonctionnement.

007 - 2013 – Approbation du budget primitif 2013 :

Monsieur Le Président précise que la Trésorerie nous a informé qu'une erreur s'était glissée au 002 - report de fonctionnement. C'est pourquoi une nouvelle maquette a été adressée à l'ensemble des Délégués du Syndicat. Cette erreur a imposé que nous modifions complètement la répartition des crédits de fonctionnement, qui avait été étudiée en réunion du 2 avril dernier avec Monsieur Le Vice-Président, tout en permettant au syndicat de pouvoir assurer l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement au vue des dépenses de l'année écoulée, qui ont été de 125 270.00€, sans tenir compte du virement à la section d'investissement. Cette année, il est proposé d'inscrire au budget de fonctionnement 127 194.31€.

Compte tenu que la Commune de Chauvry a déjà voté son budget communal, que la commune a provisionné la même somme que l'année passée soit 24 957.49€ pour le syndicat d'une part.

Compte tenu que la clef de répartition pour établir la somme que chaque commune doit verser au syndicat, tient compte de la population de nos communes et le nombre d'enfants par commune qui fréquentent l'école ou l'accueil périscolaire.

Il est rappelé que si nous avons gardé le même montant de dotation des communes, au syndicat que l'année précédente soit 58 420.00€, la commune de Chauvry aurait dû verser une somme plus importante que l'année passée.

D'autre part compte tenu du souhait de la Commune de Chauvry de ne pas augmenter sa participation 2013 au budget du syndicat, nous avons dû trouver des économies sur le budget d'investissement à hauteur de 4 700.00€.

Ce qui a amené à ne pas retenir cette année le remplacement de la moquette dans l'école de Chauvry et la mise en place d'un ballon d'eau chaude à l'école de Béthemont-la-Forêt.

Monsieur Le Président propose un budget global qui s'établit comme tel :

I — SECTION DE FONCTIONNEMENT

a – DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement proposées sont d'un montant de 127 194,31€. Elles se décomposent de la manière suivante :

Les **charges à caractère général** pour 64 456,31€ qui se décomposent de la façon suivante :

Achat de prestation de service	1 000,00€
Eau et assainissement	520,00€
Energie-électricité	7 900,00€
Alimentation	1 326,31€
Fournitures d'entretien	2 000,00€
Fournitures de petit équipement	500,00€
Fournitures administratives	250,00€
Fournitures scolaires	4 900,00€
Contrat de prestation de service	300,00€
Locations immobilières	3 200,00€
Locations mobilières	1 200,00€
Entretien de bâtiment	200,00€
Primes d'assurances	1 200,00€
Organisme de formation	500,00€
Indemnité comptable	110,00€
Publicité, annonces, insertion	100,00€
Transport collectif	38 000,00€
réception	500,00€
Frais d'affranchissement	200,00€
Frais de télécommunication	550,00€

Les **charges de personnel** pour 55 438,00€ qui se décomposent de la façon suivante :
Personnel affecté par collectivité 30 700,00€

Personnel extérieur	200,00€
Cotisation FNAL	18,00€
Cotisation CIG	150,00€
Autres impôts et taxes	50,00€
Personnel titulaire	1 200,00€
Personnel non titulaire	15 000,00€
Cotisation URSSAF	5 100,00€
Cotisation retraite	800,00€
Cotisation URSSAF (chômage)	1 120,00€
Cotisation assurances du personnel	800,00€
Cotisation FNCSFT	100,00€
Médecine du travail	200,00€

Dépenses imprévues de fonctionnement 1 800,00€

Autre charge de gestion courante 5 500,00€

b – RECETTES

Les recettes de fonctionnement proposées s'élèvent à 127 194,31€ et se décomposent de la manière suivante :

Excédent antérieur reporté 15 484,31€

Produits de service pour 16 560,00€ qui se répartissent comme tels :

Redevance périscolaire	6 000,00€
Mise à disposition de personnel	10 560,00€

Dotation et participation pour 95 150,00€ qui se répartissent comme telles :

Autres dotation	38 000,00€
Subvention des Communes	57 150,00€

I — SECTION D'INVESTISSEMENT

a – DEPENSES

Les dépenses d'investissement proposées s'élèvent à 7 998,80€ et se décomposent comme telles :

Solde d'exécution reporté : 3 898,80€

Immobilisations corporelles : 4 100,00€ qui se décomposent comme telles :

Matériel de bureau et informatique	2 800,00€
Mobilier	1 300,00€

b – RECETTES

Les recettes d'investissement proposées s'élèvent à 7 998,80€ et se répartissent comme telles :

▪ Dotation fonds divers : 7 998,80€ qui se décompose comme tel :	
FCTVA	32,00€
Excédent de fonctionnement reporté	7966,80€

Aucune observation n'est formulée.

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature M14,

Considérant l'absence d'observation,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le budget primitif 2012 équilibré en recettes et en dépenses comme tel :

Budget de fonctionnement	Dépenses :	Recettes :
Crédits votés	127 194,31 €	111 710,00 €
0002 excédent de fonctionnement reporté :	/	15 484,31€ €
Total de la section de fonctionnement :	127 194,31 €	127 194,31 €

Budget d'investissement	Dépenses :	Recettes :
Crédits votés	4 100,00 €	32,00 €
001 Reports 2012	3 898,80 €	/
1068 dotation fonds divers	/	7 966,80 €
Total de la section de fonctionnement :	7 998,80 €	7 998,80 €

Signe le budget primitif 2013.

008 - 2013 – Dotation des Communes adhérentes au Syndicat au titre de l'année 2013 :

Monsieur Didier DAGONET, Président, précise que pour l'équilibre du budget il convient que les Communes adhérentes participent au fonctionnement du syndicat.

La clef de répartition est établie en fonction de la population des Communes de Béthemont-la-Forêt 426 habitants et Chauvry 307 habitants ainsi qu'en fonction de la fréquentation des enfants des deux Communes.

Pour la partie relative aux écoles la clef de répartition est faite en fonction du nombre d'enfants scolarisés sur chacune des Communes.

Au vu du budget primitif 2013, il est proposé de demander une participation des Communes comme telle :

	Total	Investis.	Fonctionnement Péri-scolaire	Fonctionnement scolaire	Participation par quadrimestre
Béthemont -la-Forêt	32 552,51 €	4 678,44€€	6 276,12 €	21 597,95 €	10 850,84 €
Chauvry	24 597,49 €	3 371,56 €	3 543,88 €	17 682,05 €	8 199,16 €
Total	57 150,00 €	8 050.00€	9 820,00 €	39 280,00 €	/

Sur le rapport de Didier DAGONET, Président :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la répartition des participations comme telle :

	Total	Investis.	Fonctionnement Périscolaire	Fonctionnement scolaire	Participation par quadrimestre
Béthemont -la-Forêt	32 552,51 €	4 678,44€€	6 276,12 €	21 597,95 €	10 850,84 €
Chauvry	24 597,49 €	3 371,56 €	3 543,88 €	17 682,05 €	8 199,16 €
Total	57 150,00 €	8 050.00€	9 820,00 €	39 280,00 €	/

B – Questions Diverses :

► Réforme des rythmes scolaires :

Monsieur le Président rappelle que nous avons demandé par courrier à l'inspection d'académie, de déroger la réforme à la rentrée 2014. Ces derniers ont accusé réception et informé qu'ils se tenaient à notre disposition pour toute aide nécessaire.

► Formation du personnel :

Monsieur Pierre AUSSEL demande si le Syndicat a payé une formation au BAFA pour l'une des agents. Monsieur Le Président confirme cela.

Monsieur Pierre AUSSEL précise que cela avait été refusé par la Commune de Chauvry.

Monsieur Didier DAGONET précise qu'avant que la Commune de Chauvry fasse part de son désaccord, les Elus s'étaient engagés auprès de l'agent, lors de son recrutement.

Devant l'insistance de Monsieur Pierre AUSSEL, Monsieur Didier DAGONET rappelle les difficultés rencontrés avec les agents du périscolaire et que si le syndicat veut un service de qualité, il faut former les agents.

Compte tenu des débats houleux, Monsieur Le Président précise qu'il organisera un conseil syndical prochainement sur le sujet.

► Ramassage scolaire à la salle des fêtes de Chauvry :

Monsieur Gérard WAGENTRUTZ souligne la dangerosité que les enfants soient déposés en face de la salle des fêtes de Chauvry et demande s'il ne serait pas possible de faire monter le car devant la salle des fêtes comme cela était le cas qu'en la Commune avait un car en régie.

Les Elus approuvent et décident de demander au prestataire de faire un essai.

<p>PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 22h28</p>
--

**Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Syndical
 du 8 avril 2013 :**

003-2013	Approbation du compte-rendu du comité syndical du 4 mars 2013
004-2013	Approbation du compte-administratif 2012
005-2013	Approbation du compte- de gestion 2012
006-2013	Affectation des résultats
007-2013	Approbation du budget primitif 2013
008-2013	Dotations des Communes adhérentes au Syndicat au titre de l'année 2013

M. DAGONET		M. DELIGNIERES	
M. WAGENTRUTZ		M. AUSSEL	
M. GLANDIERES		Mme DEBRAY	
Mme BRUNETTI		Mme COOLSAET	